

COMMENT RENTRER EN APPRENTISSAGE ?

1 - S'inscrire sur Parcoursup + être titulaire du bac (ou d'un autre diplôme de niveau 4) à l'entrée en formation : attention, si vous vous inscrivez uniquement sur la voie de l'apprentissage, sans contrat, aucune bascule en formation initiale ne sera possible. **Nous vous invitons donc à vous inscrire en initial et en apprentissage afin d'optimiser vos chances d'intégrer la formation.**

2 – Rechercher un employeur : informations pour vous aider.

→ Les prises en charge pour l'employeur :

- **Employeur privé (dont associatif) :** le coût de la formation est pris en charge à 100 % par l'OPCO.

- **Employeur public** (fonction publique territoriale) : le coût de la formation est cofinancé à hauteur de 50 % par le CNFPT, les 50 % restants sont à la charge de l'employeur.

→ Exonération d'une grande partie des charges sociales pour l'employeur dans le cadre de l'apprentissage.

→ **Vérifier l'éligibilité du Maître d'Apprentissage (MA) :** assurez-vous qu'il y ait dans l'entreprise, une personne diplômée sur le même diplôme que vous (titulaire du diplôme que vous préparez) ou avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans sur le poste visé (et que cette personne soit toujours en activité sur le poste) afin qu'elle puisse être votre MA. Sans cela, le contrat ne pourra être établi.

3 – S’inscrire au CFA et mettre en place le contrat, une fois l’employeur trouvé :

→ Prenez contact avec le CFA avec un CV mis à jour et en communiquant les informations sur votre employeur (nom, adresse, nom du responsable avec son mail et ses coordonnées téléphoniques).

→ Réalisez un rd-vous en Visio pour faire le point sur votre projet et sur les étapes administratives liées à la mise en place du contrat. C’est le CFA qui s’occupe d’établir le document Cerfa et les conventions.

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DU CFA :

Du mois de février au mois de juin, le CFA propose des temps individuels avec les candidats afin de faire le point sur leurs recherches d’employeurs, leurs CV, les informations liées à l’apprentissage.

Le CFA dispose d’offres en apprentissage et peut mettre en relation les candidats avec les employeurs sous réserve que leur profil corresponde aux besoins des entreprises partenaires.

Pour réaliser un rd-vous en Visio, merci de prendre contact avec le CFA et de demander un rdv : contact@cfa-sante-social.fr

CFA SANTE - SOCIAL



20 rue de la Claire - CP 320
69337 Lyon CEDEX 09



04 87 25 46 63



contact@cfa-sante-social.fr

Fondé par

